



Liquidation judiciaire et décision prud'hommes non respectée

Par Ialy93410, le 11/06/2009 à 18:14

Bonjour,

alors voila je vous expose mon problème, j'ai été licencié en novembre 2008, suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise qui a eu lieu en septembre 2008, dans laquelle j'étais employé depuis octobre 2005.

cette entreprise nous ayant laisser sans salaire depuis juin 2008 nous avons donc saisis le conseil des prud'hommes en formation de référé pour le paiement des salaires et avons obtenu gain de cause pour les salaires de juin, juillet, aout et septembre 2008 car en septembre nous n'avions toujours pas de salaires et sommes passé aux prud'hommes en septembre.

suite à la liquidation de sommes nous ont été réglés par le fonds national de garantie des salaires suite à la reprise en main du dossier d'un cabinet de liquidateur judiciaire de Toulouse alors que la boite et le siège social se trouvait sur paris chose que j'avoue ne pas avoir bien compris mais bon.

aujourd'hui le problème que je rencontre c'est que les sommes qui m'ont été attribué par le conseil des prud'hommes suite au référé et ce qui m'as été régler à ce jour ne correspondent pas en effet j'ai touché moins que la décision m'accordait je me suis donc rapprocher du liquidateur et envoyé un recommandé accusé de réception pour lui expliquer la situation et pouvoir récupérer les sommes dus c'est à dire 954.92 euros brut pour la différence de salaires 1065.36 euros net pour les primes qui était incluse dans nos salaires sur le brut et le liquidateur a donc fais le nécessaire au prés du FNGS qui conteste ses sommes.

j'ai donc demandé conseil a liquidateur qui me dis que vu que le FNGS ne payera pas je peut toujours courir pour récupérer mon dus ce qui m'as laisser perplexe et très étonné car c'est une décision de justice que l'on ne veut pas appliquer dans ce cas.

mes questions sont donc les suivantes:

-que puis je faire pour récupérer mon dus?

-est ce que cette argent est belle est bien perdu?

-de plus le liquidateur qui ne répond plus au courrier et qui ne veut plus me donner d'information au téléphone me demande de justifier ces sommes qui m'ont été accordé par le prud'homme et sincèrement je ne comprend pas comment justifier ces sommes qui n'ont été accordé.

aujourd'hui j'aimerais juste récupérer mon dus et passer à autre chose car cette entreprise qui a un lourd passif vis vis de ses employés et des montagnes de dossier en attente de jugement au prud'hommes sur le fond et tout simplement partis ouvrir une entreprise avec la même activité que nous avons en roumanie

Par laly93410, le 11/06/2009 à 18:17

je vous demande donc votre aide si possible parce que la sincèrement je suis perdus dans tous sa et le syndicat dans lequel je suis au jour d'aujourd'hui n'est plus trop présent à nos coté

merci d'avance